

DECISION DU MAIRE N° 2026-064/CULTUREL**8. Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 2 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culture et Patrimoine

DECIDE

■ **Article 1** : La Ville de Denain proposera les manifestations suivantes :

- **Samedi 26 septembre 2026 à 20h** au théâtre de DENAIN : « **Prouve Show d'improvisation** ».

Spectacle proposé par l'association « *La compagnie du Rire* » située au 102 rue de la chausiette - 59163 CONDÉ-SUR-L'ESCAUT.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le production.
Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

- **Dimanche 06 décembre 2026 à 16h00** au théâtre de DENAIN : « **Tout'in haut de Ch'tériel : hommage à Arthur Wery** »

Spectacle proposé par la société « *Khronos Productions* » située 12 rue de la Bourbouille - 62790 LEFOREST, représenté par son Gérant Monsieur CAHOREL Jérémie.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.
Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

- **Mardi 15 décembre 2026 à 20h00** au théâtre de DENAIN : « **Geoffrey SECCO** ».

Spectacle proposé par la société « *A Gauche De La Lune* » située 98 B rue Brule Maison - 59000 LILLE, représenté par son Président Monsieur Florent DESCORDE.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.
Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

- **Résidence artistique du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet 2027** au théâtre de Denain : répétition du spectacle « **Back to Wembley** ».

Evènement proposé, dans le but de réaliser ce spectacle au théâtre de Denain le **samedi 16 janvier 2027 à 20h**, par la société « *L'Onde Productions* » située au 68 rue Jacquard - 59000 LILLE, représenté par son président Monsieur Enzo BARBET.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le production.
Convention de partenariat.

- **Samedi 30 janvier 2027 à 20h00** au théâtre de DENAIN : « **Garou** ». Spectacle proposé par la société « *Le Bureau Des Spectacles* » située au 18 rue des Montagnards - 59800 LILLE cedex, représenté par sa Directrice Générale, Madame Chadia BENABBAS. Ce spectacle est inscrit dans le festival humour porté par la ville.

La ville participe à hauteur de 17000 € TTC aux frais de fonctionnement.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.
Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

- **Samedi 04 décembre 2027 à 20h** au théâtre de DENAIN : « **Ballet Casse-Noisette** ».

Spectacle proposé par la société « *Le Bureau Des Spectacles* » située au 18 rue des Montagnards - 59800 LILLE CEDEX, représenté par sa Directrice Générale, Madame Chadia BENABBAS. Ce spectacle est inscrit dans le festival humour porté par la ville.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.
Coréalisation avec mise à disposition gracieuse du Théâtre de DENAIN.

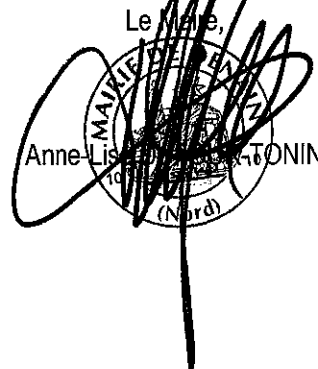
■ **Article 2 :**

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

■ **Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 03 juin 2026.

Le Maire,

Anne-Lise TONINI.
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....